

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2913

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2913**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Entrepreneurs de la cité est une Fondation née en 2006 à l'initiative de 7 membres fondateurs (6 groupes d'assurances et la Caisse des dépôts et consignations) et reconnue d'utilité publique en 2008.

Elle assure une mission d'intérêt général en faveur de l'initiative entrepreneuriale des personnes défavorisées et a pour but de contribuer à protéger les personnes exclues du monde du travail qui créent leur entreprise. Elle a été la première organisation française à lancer le principe de la micro-assurance, déjà développé dans les pays émergents, pour rendre accessible l'assurance aux créateurs d'entreprises modestes.

Pour agir, elle s'appuie sur le savoir-faire des professionnels de l'assurance et du micro-crédit pour proposer un accompagnement et une micro-assurance solidaire aux personnes défavorisées, créatrices de leur propre emploi.

Ses objectifs consistent à :

- sensibiliser les micro-entrepreneurs à l'intérêt de l'assurance pour pérenniser leur activité,
- accompagner les micro-entrepreneurs dans l'analyse des risques,
- proposer une offre d'assurance adaptée basée sur des garanties sur mesure et ouvertes à tous, sur une cotisation modérée (1 euro par jour) sans commission et sur une protection transitoire (quatre ans) vers l'accès à un produit classique. Il s'agit de la trousse première assurance (TPA).

Afin de prescrire la TPA, la fondation Entrepreneurs de la cité s'appuie sur les réseaux traditionnels d'appui à la création. La Fondation sert de passerelle entre ces réseaux et les assureurs. Elle compte d'ores-et-déjà parmi ses membres AG2R, April Group, Evolem, la Banque Postale, la Caisse des dépôts et consignations, CNP Assurances, La Mondiale et Planet Finance.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, s'agissant d'un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération. A ce titre, elle intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de « Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise ».

L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Les objectifs poursuivis pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre « l'entrepreneur-e » au cœur de l'action. Il s'agit, notamment, de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'action du réseau est de soutenir chaque entrepreneur-e par une offre de proximité, avec l'objectif spécifique de faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

De nombreux bénéficiaires des minima sociaux entre autres, accèdent à l'emploi en créant leur propre activité. Si ces entrepreneurs bénéficient aujourd'hui d'outils financiers adaptés, notamment grâce au développement du micro-crédit, ils disposent rarement de fonds propres nécessaires pour accéder à une

assurance garantissant la sécurité de leur statut et de leur environnement familial, permettant de sécuriser et donc de pérenniser leur activité.

C'est la raison pour laquelle la Communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler son soutien à la Fondation Entrepreneurs de la Cité.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2011 et bilan

Les actions conduites en 2011 par la Fondation ont touché :

- 600 nouveaux assurés en France,
- 110 nouveaux assurés sur le territoire de la Communauté urbaine (baisse de 12 % par rapport aux objectifs due à une baisse constatée de la création d'entreprises au second semestre),
- un portefeuille total de 1 700 assurés en France dont 408 assurés depuis la création sur le territoire de la Communauté urbaine,
- 1 700 créateurs informés sur toute la France, 410 sur le territoire de la Communauté urbaine (baisse de 18 % par rapport aux objectifs car baisse d'activités de certains réseaux d'aide),
- taux de transformation (pourcentage de personnes qui appellent et qui finissent par adhérer à la micro-assurance) sur le territoire de la Communauté urbaine : 35 % (objectif de 25 %),
- taux de pérennité des entreprises suivies à trois ans : 70 %.

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

L'objectif majeur reste l'accompagnement des micro-entrepreneurs sur les questions d'assurance, en analysant les risques et en leur proposant une offre adaptée. L'action de la Fondation passera en 2012 par :

- le lancement du projet test sur le nouveau produit micro-assurance décennale. Ce nouveau produit de micro-assurance unique en France concernera sur le territoire de la Communauté urbaine 100 entrepreneurs du bâtiment et 20 entrepreneurs micro-assurés,
- l'information et l'accompagnement des entrepreneurs sur les questions d'assurance : lancement du guide web de l'assurance : 5 000 entrepreneurs et 200 conseillers réseaux informés (objectif : 1 000 visites par mois, soit 200 provenant du Grand Lyon),
- le renforcement de la prévention des risques par la mise à disposition d'un service gratuit "LOCAL SECUR" : objectif de quarante visites. Diffusion via l'outil de communication du réseau L_VE.

Budget prévisionnel en € en 2012

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	1 572	Communauté urbaine de Lyon	21 000
services extérieurs	11 406	mécénat privé	27 800
autres services extérieurs	17 955	produits financiers	21 800
impôts et taxes	786	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)	5 000
charges de personnel	43 500	cotisation remboursement centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) (emplois aidés)	918
autres charges de gestion courante	1 899	prestations de service	600
emploi et contributions volontaires en nature	8 000	prestations en nature/dons en nature	8 000
Total	85 118	Total	85 118

Modalités de soutien par la Communauté urbaine de Lyon

Afin de poursuivre les actions engagées en 2011 et de pérenniser l'action de la fondation Entrepreneurs de la cité au sein du réseau "Lyon_Ville de l'entrepreneuriat", il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 21 000 € en 2012 (19 500 € en 2011).

L'augmentation proposée de 1 500 € doit permettre de tester et développer sur la Communauté urbaine 2 nouveaux outils innovants : produit micro-assurance décennale et nouveau service d'audit des risques ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 € au profit de la fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2012 en faveur de la création d'entreprises,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la fondation Entrepreneurs de la cité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.